

Maître Benjamin BAYI, membre de la **SCP HADENGUE et Associés**,
Avocats au Barreau de PARIS, ladite ville 52 rue Boissière - 75116 PARIS - **01.39.24.88.46**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN LOT
au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux.
Au Tribunal Judiciaire de PARIS, Palais de Justice, Parvis Robert Badinter 75859 Paris cedex 17

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 29 OCTOBRE 2026 À 14H00

AUX REQUETE, POURSUITE ET DILIGENCE DU :

La société dénommée **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUYANE**, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE sous le n° 313 976 383, dont le siège se trouve Rue Case Nègre, Place d'Armes – 97232 LE LAMENTIN, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

CRÉANCIER REQUÉRANT INITIAL

La Société **EOS France**, Société par actions simplifiées, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°488 825 217, ayant son siège social 74 rue de la Fédération – 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Venant aux droits de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUYANE, société coopérative, immatriculée au RCS de Fort de France sous le n°313 976 383, dont le siège social est situé Place d'Armes-Rue Case Nègre – 97232 LE LAMENTIN, suivant acte de cession de créances en date du 17 juin 2025.

Ayant pour avocat **M^e Benjamin BAYI** membre de la **SCP HADENGUE et ASSOCIES**, Avocats à la Cour de PARIS, demeurant à PARIS (16^{ème} arrondissement), 52 rue Boissière, lequel est constitué et au cabinet duquel domicile est élu.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE

A PARIS (11^{ème})

4-6 Cité de l'Industrie et 100 rue Oberkampf

Dans un ensemble immobilier cadastré section AT 65 (anciennement AT 24 et AT 26) pour 17 ares et 52 ca,

Lot de copropriété n°73 : Au 2^{ème} étage, escaliers A-B et C, porte n°207 :

UN STUDIO de 18,38 m² comprenant :

une entrée avec coin cuisine, une pièce principale, et une salle d'eau avec WC.

La copropriété à concurrence de 498/100 000^{èmes} des parties communes générales et de l'ensemble immobilier.

LOUÉ (bail commercial)

MISE à PRIX : 100.000 €

Une consignation préalable est obligatoire : 10.000 €

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente

NOTA : On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de PARIS.

Fait et rédigé à PARIS, le 8 Septembre 2026 par l'avocat poursuivant soussigné, **M^e Benjamin BAYI**, Avocat poursuivant.

Renseignements : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de PARIS, Parvis Robert Badinter 75859 Paris cedex 17, ou et /ou au Cabinet de **Maître Benjamin BAYI**, Avocat, demeurant à PARIS (75116), 52 rue Boissière - **tél : 01.39.24.88.46**.

LA VISITE EST ORGANISÉE ET AURA LIEU SUR PLACE LE 21 OCTOBRE 2026 DE 11H00 À 12H00